

Séance du 17 juillet 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 11 juillet 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire et président de séance ; Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, M. Neys, M. Ugalde, M. Lacassagne, Mme Duhart, Mme Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, M. Salducci, M. Pocq, M. Arcouet, M. Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taïeb, M. Laiguillon, Mme Belbaraka, Mme Destin, M. Boutonnet, M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Capdevielle, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto, M. Iriart, M. Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Castel à M. Aguerre, Mme Brau-Boirie à Mme Chabaud-Nadin, Mme Candillier à Mme Taïeb, Mme Aragon à Mme Capdevielle, M. Bergé à M. Etcheto.

SECRETAIRE : Mme Bensoussan.

-oOo-

Madame Taïeb présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE – Zone de restauration immobilière
– Attribution de subventions par la ville.

SUBVENTIONS POUR TRAVAUX

Comme suite aux délibérations des 2 février 1994, 21 mars 2002 et 22 décembre 2005 sur le cadre général d'aides aux propriétaires, le conseil municipal est amené à se prononcer sur les nouvelles demandes déposées. Le tableau ci-dessous précise les subventions individuelles à apporter.

PROPRIETAIRES	ADRESSES	MONTANTS TRAVAUX TTC (en €)	MONTANTS SUBVENTIONS (en €)		
			Montants possibles	Plafonds	Montants retenus
EVECHE DE BAYONNE	16, place Vansteenberghes	25 864,00	2 112,00	40 920,00	2 112,00
FINANCIERE MAGELLAN	22, rue Bourgneuf	1 075 879,00	31 680,00	31 680,00	31 680,00
FONCIA BOLLING	3, rue Jacques Laffitte	6 470,00	1 798,87	31 680,00	1 798,87
HERBET Colette	22, quai Chaho	4 330,77	513,60	5 940,00	513,60
LESTRADE Jeanne	18, rue Marengo	71 082,26	15 048,00	15 048,00	15 048,00
MANOIR DE FRANCE	9, rue Gosse	2 162,00	256,80	5 280,00	256,80
NOUVEAU PATRIMOINE	11, rue de la Salie	201 224,00	12 804,00	12 804,00	12 804,00
OLIBET	2, rue d'Espagne	11 133,10	1 320,00	23 760,00	1 320,00
SCI DE LA NIVE	2bis, rue des Basques	85 568,00	6 982,80	7 920,00	6 982,80
SENSEY	11, rue de la Monnaie	845 122,00	20 592,00	20 592,00	20 592,00
TERNISIEN Simon	39, rue Port Neuf	5 055,75	449,40	3 960,00	449,40

Travaux devant être commencés avant le 1^{er} août 2015

Ces subventions seront versées au vu des factures acquittées et si le bénéficiaire s'engage à laisser sur son immeuble un panneau indiquant que son opération est subventionnée par la Ville de Bayonne, le panneau restant en place pour une durée d'au moins six mois.

SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES A CELLES DE L'ANAH

PROPRIETAIRES	IMMEUBLES CONCERNES	MONTANTS TRAVAUX en € TTC	SUBVENTIONS ANAH en €	SUBVENTIONS VILLE en €
AUGEY Yvette	60, av Duvergier de Hauranne	5 723,00	4 550,00	319,00
APARICIO Victoria	3, rue Boura	9 891,52	7 957,00	500,00
Cabinet PITOUN	29, rue Bourgneuf 5 logements intermédiaires	2 087 696,00	48 043,00	7 857,00
Cabinet PITOUN	29, rue Bourgneuf 4 logements conventionnés		100 924,00	20 041,00

Le montant total des subventions pour cette séance est de **122 274,47 €**, induisant un montant total de travaux de **4 437 201,40 €**.

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux ou sera fixé conventionnellement avec le pétitionnaire pour les restaurations pluriannuelles.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.